**5ème VIDE-GRENIERS à SAINT-GERMAIN-DES-PRES (49170)**

**DIMANCHE 19 MAI 2019 (AVEC VEHICULE)**

**(P l a c e s l i m i t é e s)**

Saint-Germain, le 15 mars 2019

Le comité communal d’animation (CCA) organise son 5ème vide-greniers sur la Place du Lavoir le dimanche 19 juin. Le parcours sera fléché aux entrées du bourg. Les véhicules et remorques sont acceptés. Les fourgons et camping-car ne seront pas obligatoirement sous les arbres. A vous d’évaluer vos besoins, selon la taille de votre véhicule, sachant que l’emplacement est de 20m² (longueur 5m et profondeur 4m). Le prix de l’emplacement est de 10€ pour les personnes effectuant une réservation préalable, 12 euros pour les autres. La mise en place des exposants débutera à 6h, dans l’ordre d’arrivée. Si vous voulez être à côté de votre voisin, votre voisine, votre amant ou votre maîtresse, suivez-vous en voiture! La manifestation s’achèvera à 19h.

A vous de faire une copie de ce document, de le remplir et de le renvoyer, avec votre règlement par chèque,

**Uniquement par voie postale à l’adresse suivante :**

**Dany Toussaint – 5, rue de la Loire – 49170 Saint-Germain-des-Prés**

**Renseignements complémentaires au 0630008189**

Une confirmation de votre inscription vous sera notifiée par mail à l’adresse que vous indiquerez ci-dessous, dès réception de votre courrier et votre paiement.

NOM : Prénom : Téléphone (*facultatif*) :

Ville de provenance (*facultatif mais pour info*) :

Adresse mail pour la confirmation (ECRIRE LISIBLEMENT SVP) : …………………………………………………………………………………

Nombre d’emplacement(s) souhaité(s) : 10€ x …. = …. €

Identification pour la Préfecture (**au choix, pas les deux, c’est inutile**) :

Carte d’identité N° ……………………………………… Délivrée par la Préfecture de …………………………………..

**OU** Permis de conduire N° ………………………………….. Délivré par la Préfecture de …………………………………….

TOUS LES EXPOSANTS AURONT UN CAFE DE BIENVENUE

Les chèques seront établis à l’ordre du CCA de Saint-Germain-des-Prés

Notez bien, votre adresse mail indiquée ci-dessus reste confidentielle, nous nous y engageons sur l’honneur.

*Toute vente d’armes à feu, d’animaux vivants, d’objets pouvant être contraires aux bonnes mœurs est interdite, ainsi que toute vente d’alimentation, boisson et confiseries. Dans le doute, renseignez-vous au numéro de téléphone ci-dessus. Les exposants sont priés de laisser la place propre, des sacs poubelle seront distribués. Le Comité restera seul juge en cas de litige ou réclamation et chacun devra se plier à sa décision. Votre venue implique l’acceptation de ces lignes.*

***BONNE VENTE A TOUS SOUS LE SOLEIL, EVIDEMMENT !!!***

***Le Président, Richard Bessonneau***